



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 6 novembre 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 31 octobre 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. DELIPERI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. CAU à Mme FELICIAGGI, Mme SICHI à M. LUCCIONI, Mme VILLANOVA à M. ARESU.

Etaient absents :

M. PAOLINI, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20171106-2017_237-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2017

Affichage : 06/11/2017

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 06 novembre 2017
Délibération N°2017/237

Budget Supplémentaire 2017 - Régie des parkings

M. le maire expose à l'assemblée :

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2017 de la régie des parkings. Ce budget, conformément aux inscriptions comptables, est en premier lieu un budget de report qui assure la liaison avec le compte administratif 2016. Il intègre les résultats de l'exercice précédent et reprend les restes à réaliser constatés au 31 Décembre 2016.

Ce projet de budget supplémentaire se décompose comme suit :

- En recettes et en dépenses de fonctionnement	34 410.00
- En recettes et en dépenses d'investissement	59 946.29
Total du budget supplémentaire 2017	94 356.29

A) La section de fonctionnement

Les principales dépenses de fonctionnement enregistrent principalement une provision de 10 000 € pour la comptabilisation des commissions faisant suite aux paiements par carte bancaire ainsi que des divers contrats de prestation à hauteur de 16 750 € dans le cadre du programme européen Adapt. Les réajustements du chapitre sont faits par divers transferts de crédits de compte à compte.

Sont également comptabilisés au sein de la section une diminution du virement vers la section d'investissement pour 86 174.70 € et la constatation du résultat de fonctionnement reporté du compte administratif 2016 à hauteur de 103 864.70 € (Cf. Délibération n°2017/126 en date du 29/05/2017).

La principale recette de la section concerne la comptabilisation d'une subvention de fonctionnement obtenu dans le cadre du programme européen Adapt pour un montant de 34 410 €.

B) La section d'investissement

Les principales dépenses d'investissement comptabilisent la facture définitive de l'INRAP faisant suite à la réalisation de fouilles archéologiques préventives du square Campinchi pour un montant de 85 000 euros HT ainsi que divers travaux d'amélioration de la gestion des parkings dans le cadre du programme européen Adapt.

Le financement de la section est assuré par la comptabilisation du résultat d'investissement reporté du CA 2016 pour 114 070.99 €. (Cf. Délibération n°2017/126) et l'obtention d'une subvention d'investissement dans le cadre du programme européen Adapt à hauteur de 32 050 €.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter le budget supplémentaire 2017 du budget de la régie des parkings.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de M. Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 06 novembre 2017 ;

ADOPTE

**Par 37 voix pour
1 voix contre (M. Luciani)**

le budget supplémentaire 2017 du budget de la régie des parkings, tel qu'exposé ci-dessus.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE


Laurent MARCANGELI

